



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 11 DECEMBRE 2012

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour l'année de présidence en cours (succession M. Jacques-André Vulliens)
3. Budget 2013
 - 3.1. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire et à la planification financière
 - 3.2. Budget des investissements 2013 et approbation
 - 3.2.1. Financement de l'achat de bungalows pour l'école
 - 3.2.2. Financement des travaux sur les routes communales
 - 3.2.3. Financement de l'achat d'un véhicule édilitaire
 - 3.2.4. Financement des travaux pour le déplacement d'un collecteur route de Corcelles
 - 3.2.5. Financement de l'aménagement de 6 places containers
 - 3.2.6. Financement de l'aménagement de 4 nouveaux éléments en granit au columbarium
 - 3.2.7. Financement de l'étude de zones 30 km/h
 - 3.3. Présentation du budget de fonctionnement 2013
4. Rapport de la Commission financière
5. Vote final du budget 2013 de fonctionnement et d'investissement
6. Modification et approbation des statuts de l'Association Région Glâne-Veveyse
7. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2013
8. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2013
9. Divers

* * * * *

Mme Denise Karlen, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le public, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue. Elle demande à M. Stéphane Vionnet de siéger en tant que Vice-Président jusqu'au point 2 de l'ordre du jour.

Sept Conseillers communaux sont présents.

1. Appel

Présents : 27 conseillers généraux

Excusés : Mme Caroline Kenkliès, MM Steve Monnard et Guillaume Savoy

3.2.2. *Financement des travaux sur les routes communales : Fr. 117'640.-*

Mme la Présidente donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Ce dernier précise que pour les travaux routiers il y a une distinction entre fonctionnement (entretien de base de la route) et investissement (enduits de surface). Le canton pratique de la même manière. Trois interventions sont prévues : chemin des Planches et chemin du Trefflion à Tatroz, pour lesquels une demande de subventionnement sera faite aux améliorations foncières (desserte agricole), et le chemin de la Mulla.

M. Dominique Beaud demande si les employés communaux se chargeront de ces travaux.

M. Pierre-Alain Perroud répond que ce sera l'entreprise Pittet Chatelan, car elle est une des seules à utiliser ce procédé (reflashage).

M. Menoud relève qu'il y a un report de Fr. 138'000.- et demande à quoi il est destiné.

M. Georges Savoy, chef du service technique, répond que ce report concerne le chemin du Petit-Crêt à Tatroz, la fin des travaux à la Reraise et le bas de la rue du Château. Les travaux sont quasiment terminés et les investissements pourront être bouclés.

M. Pierre-Alain Perroud ajoute que les accotements à la rue du Château seront finalisés au retour des beaux jours.

M. Menoud demande si ces investissements sont prévus pour 2013 uniquement.

M. Pierre-Alain Perroud répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 117'640.- est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

3.2.3. *Financement de l'achat d'un véhicule édilitaire : Fr. 153'000.-*

Mme la Présidente donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**. Ce dernier informe le CG que la balayeuse actuelle arrive en fin de vie avec 10'000 heures au compteur, ce qui constitue un maximum pour un véhicule de ce type. Il rappelle qu'elle a été achetée d'occasion il y a environ 5 ans. Le service de l'édilité utilise la balayeuse entre 400 et 500 heures par année. Vu l'état actuel du véhicule, le CC propose son remplacement et le revendra dans le courant de l'année.

M. Tinguely demande si d'autres fonctions sont possibles avec ce véhicule, ceci afin de pallier à une casse éventuelle d'un autre véhicule.

M. Pierre-Alain Perroud répond qu'il est possible de monter une fraiseuse ou autres agrégats, mais ce n'est pas prévu pour l'instant, car le parc véhicule est adapté aux besoins.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **Mme la Présidente** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 153'000.- est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

3.2.4. *Financement des travaux pour le déplacement d'un collecteur route de Corcelles : Fr. 72'000.-*

Mme la Présidente donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**. Ce dernier explique au CG que, historiquement, la route de Corcelles a été difficile à réaliser, car il a fallu procéder à une expropriation de terrain. M. Perroud ajoute que la ferme va être démolie pour réaliser un immeuble sur la parcelle n°12. Une procédure est toutefois en cours pour déterminer qui doit prendre en charge (propriétaire ou commune) le déplacement de cette conduite, car la demande de l'avocat du propriétaire est différente des informations contenues dans la décision de la commission d'expropriation. Le CC propose toutefois de voter cet investissement au cas où le déplacement de ce collecteur devait être à charge de la commune.

M. Georges Emonet propose que l'on reprenne l'ancien tracé pour éviter de casser la route.

M. Pierre-Alain Perroud répond que cela pourrait être une bonne variante et remercie de la remarque.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **Mme la Présidente** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 72'000.-- est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

3.2.5. Financement de l'aménagement de 6 places containers : Fr. 18'000.-

Mme la Présidente donne la parole à **M. Robert Savoy**, Vice-Syndic. Ce dernier présente un historique de la situation. Avant la mise en place du projet de centralisation du ramassage des ordures ménagères, le camion s'arrêtait 284 fois. 38 places sont planifiées et 29 points de collecte sont déjà réalisés et disponibles. Le CC prévoit de réaliser 6 places entre 2013 et 2014 et encore 3 places pour 2014-2015.

M. Grau demande quel est le but visé par la réalisation de ces places. Est-ce pour y accéder à pieds ou en voiture ? Pourquoi ne pas créer de telles places aux entrées et sorties de la commune.

M. Robert Savoy répond qu'un certain nombre de places ont été reprises dans les quartiers, le but étant d'éviter aussi un transit avec les sacs poubelle. Chaque secteur est défini précisément et les habitants sont informés par courrier des secteurs et points de collecte qui les concernent.

M. Menoud demande si un investissement est prévu pour planification 2014-15.

M. Robert Savoy répond qu'avec le solde 2012, tout doit pouvoir être fait.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **Mme la Présidente** donne la parole à **M. Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : la CF a reçu l'assurance que cette demande permet de couvrir l'entier de la Commune et donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 18'000.-- est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

3.2.6. Financement de l'aménagement de 4 nouveaux éléments en granit au columbarium : Fr. 27'600.-

Mme la Présidente donne la parole à **M. Robert Savoy**. Ce dernier explique que beaucoup de demandes ont été faites en 2012 pour le columbarium. Pour éviter une situation délicate par manque de places en 2013, le CC e le cercle d'inhumation propose l'aménagement de 4 nouveaux éléments.

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 27'600.-- est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

3.2.7. Financement de l'étude de zones 30 : Fr. 13'000.-

M. le Président donne la parole à **M. Blunsch**. Ce dernier rappelle qu'afin de répondre aux demandes des citoyens dans le cadre de la révision du PAL pour la réduction de vitesse dans les quartiers d'habitations, le CC demande un crédit d'investissement pour les prestations d'ingénieurs dans les quartiers suivants : En Quettolla, En Perrey, Grande-Fin et Reraise.

M. Grau demande si ce sont les habitants des quartiers qui ont formulé le souhait de réduction de vitesse ou est-ce que cela a été fait sur la base d'un sondage.

M. Blunsch répond que ces projets sont liés au concept Valtraloc, puisque le canton avait demandé que les routes de desserte de la route cantonale soient mises en réduction de vitesse.

M. Grau demande s'il faut suivre cette logique, alors que le secteur centre-village pourrait rester à 50 km/h.

M. Blunsch répond que le problème de sécurité est présent.

Mme Luciane Lapiere, Conseillère communale, précise qu'une pétition des habitants de la Reraise et de ceux d'En Quettolla avait été remise au CC. Il ne s'agit donc pas de demandes individuelles.

M. Dick Perroud estime que le secteur de la Basse-Ville est plus dangereux que celui d'En Quettolla. Il demande s'il n'est pas possible d'élargir le périmètre à la Basse-Ville.

M. Blunschi répond que ce secteur est prévu plus tard.

M. Dick Perroud propose alors de faire une étude globale.

Le CC en prend note.

M. Vionnet rappelle que ces zones font partie du plan directeur des circulations.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **Mme la Présidente** donne la parole à **M. Menoud**, Président de la CF.

Rapport de la CF : Vu que l'aménagement des différentes zones 30 se fait progressivement, la CF demande au CC de consolider les différentes étapes (études et réalisation) et de garder une vision d'ensemble du projet. La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 13'000.-- est approuvé par 24 voix. Il y a un avis contraire et 2 abstentions.

3.3. Présentation du budget de fonctionnement 2013

M. le Président donne la parole à **M. le Syndic** pour la présentation du budget à l'aide du message. La lecture des montants par chapitre appelle les questions suivantes.

Au poste 29.314.03 *administration scolaire – 7 caméras de surveillance*, **Mme Gamper** précise que cela soulève plusieurs interrogations concernant le financement et le coût actuel des déprédations constatées.

M. Blunschi présente quelques exemples de dégâts : tags, vitres brisées par des cailloux et départs de feux. Le CC a répertorié que pour 2012 uniquement quasiment une plainte par mois a été déposée pour des déprédations. Les coûts estimés des déprédations s'élèvent à environ Fr. 11'000.-. Qui plus est, les rondes de la société Securitas ont été intensifiées. Malgré les contrôles supplémentaires, nous devons toujours constater des déprédations. Il s'agit ici de caméras dites de dissuasion. Il est donc hors de question que les caméras tournent pendant les heures d'école. Les enregistrements se feront uniquement hors horaires scolaires, la nuit et les week-ends. La mise en place doit se faire selon une procédure réglementaire et avec l'approbation du Préfet. Le CC est conscient qu'il n'y a pas de solution miracle pour résoudre ces problèmes. Toutefois, les départs de feu volontaires, mais heureusement maîtrisés à temps, ne laissent pas d'autre choix au CC que de présenter cette solution, surtout pour éviter des solutions bien plus dramatiques, comme par exemple la destruction d'un bâtiment. **M. Blunsch**i présente ensuite l'emplacement des différentes caméras pour la surveillance des zones sensibles.

Mme Gamper estime que cette solution ne ferait que déplacer le problème.

M. Blunschi répond que c'est possible. Mais le CC doit s'assurer que les bâtiments scolaires puissent être utilisables. Il rappelle aussi que tous les lundis matins, les concierges doivent faire une tournée pour ramasser des bouteilles cassées. Cela ne peut pas être toléré dans l'enceinte scolaire.

Mme Gamper estime qu'un débat devrait être organisé autour d'autres solutions.

M. Bernard relève que cette solution impliquera des coûts : installation en 2013, maintenance en 2014. De plus, si les rondes de Securitas ne sont pas suffisamment dissuasives, il estime qu'une personne qui veut faire des tags peut mettre une cagoule et refaire des déprédations en passant incognito. **M. Bernard** ne voit donc pas ce que peuvent amener ces caméras, hormis des coûts supplémentaires (caméras cassées, maintenance, etc.).

M. Blunschi rappelle que nous avons l'obligation de mettre des panneaux « site surveillé ». En règle générale, ces panneaux ont un effet dissuasif.

M. Dick Perroud précise que depuis que des caméras ont été installées sur le site scolaire de Corsier, le nombre de déprédations a considérablement diminué, voir totalement.

M. Menoud estime que l'on persuade les jeunes d'aller ailleurs. On va donc déplacer des jeunes qui ont peut-être besoin d'autre chose ou qui apprécieraient d'avoir d'autres possibilités. Ces caméras constituent une fuite en avant et il sera ensuite nécessaire d'en installer ailleurs. On ne maîtrisera alors plus le projet.

M. Blunschi répond que ne rien faire constitue aussi un risque. Le CC ne peut que constater que les dégradations ne font que prendre de l'ampleur d'année en année : des tags, nous sommes passés aux vitres brisées et aux départs de feux.

M. Menoud estime que l'on peut aussi utiliser cet argent pour offrir autre chose aux jeunes en développant d'autres projets.

Mme Grob demande ce qui est prévu dans ce montant de Fr. 23'000.-

M. Blunschi décrit les différents éléments techniques : achat des caméras, mise en place et serveur pour l'enregistrement.

Mme Grob ajoute qu'il faudra aussi ajouter la maintenance les prochaines années.

Mme Duflon estime que ces dégradations sont symptomatiques d'un malaise. Que se passe-t-il avec ces jeunes ? Leur a-t-on parlé ? Pourquoi cette école est-elle toujours visée ?

M. Robert Savoy répond dans la majorité des cas ce sont des jeunes qui n'habitent pas la commune et qui sont la plupart du temps majeurs. Attalens constitue un point de rencontre entre certaines personnes habitant sur Vaud et d'autres habitant le district. Nous nous retrouvons alors au milieu et nous subissons. Faut-il mettre ces Fr. 23'000.- pour nettoyer et réparer les dégâts ? M. Savoy estime qu'il n'y a pas d'autre solution.

Mme Duflon demande s'il y a eu discussion avec la population. Pourquoi ne pas demander aux jeunes de trouver des solutions en les responsabilisant.

M. Dominique Beaud estime que ces Fr. 23'000.- ne suffiront pas, car il faudra d'autres caméras l'année prochaine. La caméra est-elle assez précise pour identifier qqun ? Si oui, peut-on faire condamner un jeune de 15 ou 16 ans qui a fait un tag.

M. Blunschi, concernant les tags, rappelle que la commune a toujours déposé plainte. Le CC sera convoqué prochainement par la justice pour discuter d'un cas. Si un arrangement (travaux d'intérêt général) est trouvé, le CC retire sa plainte. Dans le cas contraire, c'est la justice qui devra statuer. Cette dernière a ses propres règles et nous a bien fait comprendre que nous devons respecter les principes de la séparation des pouvoirs.

M. le Syndic apporte quelques précisions. Concernant le montant estimé des dégradations, il rappelle qu'elles sont faites sur le domaine public, ce dernier appartenant aux contribuables et citoyens d'Attalens. Si on peut considérer que Fr. 11'000.- ne représente pas grand-chose par rapport à Fr. 23'000, il faut aussi compter les frais de toute la procédure juridique (police, justice) qui est aussi payée par le contribuable. Il faut donc aussi protéger nos bâtiments et pour rappel le bouclage du compte des nouvelles constructions scolaires va s'élever à plus de 10 millions. M. le Syndic ajoute qu'il a été appelé à 1h00 du matin, car les Securitas ont vu qu'une vitre était cassée par un jet de pierre. Il a fallu aussi appeler le concierge pour sécuriser le périmètre et couvrir la fenêtre en cas d'intempéries. Ces situations sont très déplaisantes. Lorsque l'on ajoute à cela 2 à 3 heures de temps pour déposer plainte à Châtel, la somme globale ne fait qu'augmenter. Lorsque la police ajoute encore que la commune ne fait rien pour éviter ces situations et qu'elle propose aussi des caméras, le CC ne peut qu'en prendre conscience. Qu'aurait dit le CG si le CC avait présenté un crédit pour l'achat de bungalows, car un feu criminel aurait détruit le bâtiment du Renard qui a un plafond en bois ? Vous ne faites rien ? C'est pour cette raison que le CC propose une solution.

M. Dominique Beaud demande si l'on peut obtenir quelque chose après une procédure juridique.

M. le Syndic répond que le CC a été convoqué à une séance de conciliation. Peut-être que le CC pourra poser ses exigences. Qui plus est, 3 ou 4 autres convocations vont suivre pour d'autres plaintes. Cela demandera donc de prendre du temps, une matinée, pour aller discuter en séance de conciliation.

M. Menoud remercie les gens qui s'investissent pour ça. Mais le juge pourrait aussi apprécier d'apprendre que la commune a pris d'autres mesures que des caméras pour un montant de Fr. 23'000. M. Menoud estime que la commune est aussi capable de faire passer ce message.

M. le Syndic souligne qu'Attalens est citée en exemple loin à la ronde concernant les actions pour la jeunesse. S'il faut en faire plus, il faut alors faire des propositions et s'en donner les moyens. M. le Syndic rappelle que le problème est lié à des personnes qui viennent d'autres parties du canton ou du canton de Vaud. La commune ne peut pas toujours trouver des occupations pour des jeunes d'autres communes.

M. Menoud relève que des projets mûrissent en Veveyse et que cet argent pourrait être utilisé dans ce cadre.

M. le Syndic insiste sur le fait que nous avons essayé de trouver et nous avons mis en place des solutions autres que des caméras.

Mme Gamper craint que ces caméras nous poussent dans un gouffre financier et estime qu'il faut trouver d'autres moyens, notamment par rapport à ce projet jeunesse.

M. Richoz comprend le point de vue du CC dans le but est de calmer le jeu, mais il doute de l'efficacité des mesures proposées. Il est en effet difficile de reconnaître des gens de nuit, surtout lorsqu'ils dissimulent leur visage et qu'ils retirent une certaine fierté de leurs actes. Cela n'empêchera donc pas de faire ces déprédations.

M. Sébastien Beaud souligne que l'expérience de la Riviera est concluante selon Dick Perroud, même si cela peut déplacer le problème. Qui plus est, s'il n'y a pas de tags, cela ne donne pas forcément envie de venir en faire.

M. Georges Emonet reconnaît que ce sujet est sensible et demande quel est le coût de Securitas.

M. Robert Savoy répond Fr. 5'000.-

M. Georges Emonet propose de doubler ce montant et de reporter d'un an les caméras.

Mme Duflon demande s'il est possible de faire un test avec de fausses caméras.

M. Tinguely demande si le CC a décidé de cumuler les caméras avec rondes de Securitas. Il ajoute que si l'on a rien à se reprocher, les caméras ne doivent pas faire peur.

M. Robert Savoy répond par l'affirmative.

M. Tinguely estime qu'il y a donc une mesure de trop.

Mme Gamper propose de ne pas investir pour ces caméras et de profiter de ce montant pour la jeunesse.

M. Vionnet constate que la commune a développé le projet Midnight Games pour la jeunesse.

M. Pierre-Alain Perroud dit que l'on pourrait peut-être abolir le projet Midnight, car il attirerait des clans de l'extérieur.

M. le Syndic rappelle que le sujet concerne les caméras. Si une proposition doit être faite par un membre du CG, il faut qu'elle soit précise et concrète. Il ne faut pas mélanger le poste de l'école avec celui des loisirs.

Mme Gamper relève qu'il y a un groupe de travail à Attalens pour la jeunesse et le projet de délégué jeunesse pour la Veveyse.

Mme Perroud souligne que les jeunes qui viennent de l'extérieur ne vont certainement pas intégrer les groupes qui vont se mettre en place pour développer des projets.

Mme la Présidente clôt la discussion et redonne la parole à M. le Syndic pour la lecture du budget. La proposition de Mme Gamper sera soumise au CG si la proposition de budget du CC est refusée.

M. Menoud, concernant les postes 34.365.00, 30.365.00 et 02.319.00, constate que la commune a rabouté environ 15'000.- dans les dons aux sociétés.

M. le Syndic relève que la diminution a été faite sur le poste 02.319.00. En 2012, deux dons importants ont été faits : Fr. 5'000.- à l'association Baradero-Fribourg et Fr. 10'000.- à l'association Fribourg Solidaire qui regroupe une série de projets menés par des ONG. Le CC n'a pas voulu supprimer ces dons, mais simplement trouver des économies, en proposant de soutenir des projets plus locaux et moins soutenir ces gros projets menés par des ONG. On peut aussi se demander si le CC peut imposer au contribuable de verser des dons à but humanitaire ou s'il n'appartient pas au contribuable lui-même de faire ses choix. Ce débat pourrait avoir lieu au sein du CG ou du CC pour connaître la ligne à suivre à futur sur ce sujet.

M. Dominique Beaud, concernant l'Auberge de l'Ange, estime que les Fr. 4'000.- pour l'entretien ne sont pas suffisants.

M. le Syndic comprend la remarque. Pour 2013, il est uniquement prévu de faire une isolation du plancher du dernier étage. Si on entreprend un gros entretien, on ne saura alors plus où s'arrêter.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion.

4. Rapport de la Commission financière

Mme la Présidente donne la parole à **M. Menoud**, Président de la CF. Ce dernier donne lecture du rapport de la CF. Cette dernière relève les éléments suivants : les dons sont en diminution ; les dépenses liées aux activités culturelles, sportives et récréatives se trouvent sous de nombreux comptes et méritent une consolidation ; forte augmentation des coûts liés au service social ; le fonds Martine Dewarrat doit faire l'objet d'une séance de commission ; l'amortissement obligatoire des bâtiments scolaires (Fr. 400'000) ne figurera dans les finances communales qu'à partir du budget 2014. La CF relève les efforts fournis pour boucler le budget, donne son préavis favorable et propose aux membres du Conseil général d'accepter le budget 2013 dans son intégralité. Finalement, **M. Menoud** ajoute que pour la CF, tout transfert de compte à compte est possible dans le cadre de la discussion sur les caméras et un soutien à un projet jeunesse.

5. Vote final du budget 2013 de fonctionnement et d'investissement

Mme la Présidente soumet au vote le budget 2013 de fonctionnement et d'investissement.

Au vote, le budget 2013 est approuvé par 15 voix. Il y a 12 avis contraires.

M. Besse remercie le CG de ne pas avoir supprimé *Midnight Games* pour que les jeunes évitent de fréquenter le site de l'école.

M. le Syndic présente ensuite la planification financière. Il s'arrête particulièrement sur deux postes. Premièrement, l'étude pour l'extension des bâtiments scolaires qui figure au budget 2013 en planification, mais qui sera présentée lors d'un CG extraordinaire en début d'année prochaine. Le projet Valtraloc est prévu sur plusieurs années, mais le crédit sera voté dans son intégralité le moment venu. **M. le Syndic** commente la différence d'investissements disponibles avec le total des investissements planifiés. Par rapport aux derniers calculs présentés, il est possible de constater que notre capacité totale d'investissements a diminué. L'explication est due au mode de calcul du Canton qui prend en compte une moyenne des dernières années. Cette dernière était faussée, car elle prenait encore en compte les ressources d'un seul contribuable qui a quitté la commune depuis plusieurs années. La commune n'a donc plus les mêmes ressources qu'auparavant, raison pour laquelle les investissements disponibles présentent un solde négatif d'environ 2,9 millions de francs. Ce sera le cas si les ressources restent les mêmes. Qui plus est, la planification met en évidence qu'à partir de 2013-2014, la commune ne pourra plus autofinancer ses investissements. Elle devra donc recourir à l'emprunt. **M. le Syndic** ajoute également que les investissements seront importants ces prochaines années. Des amortissements obligatoires grèveront notre budget. Il rappelle toutefois qu'un amortissement est une charge et non une dépense. Il faudra donc suivre une politique financière stricte et essayer de dégager le plus possible d'excédents de revenus pour réaliser des amortissements extraordinaires pour anticiper les nouveaux amortissements.

En conclusion, **M. le Syndic** rappelle que le CC et la CF vont entreprendre un travail de planification beaucoup plus strict en prenant en compte deux facteurs déterminants : l'aménagement du territoire et l'évolution démographique, ceci en lien avec les ressources impôts. Il ajoute que partout autour les communes augmentent leurs impôts, même si nous n'en sommes pas encore là à Attalens. Il faudra donc dès 2013, et en collaboration avec la CF, se projeter dans le futur et définir des priorités.

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** clôt ce point, remercie le CC pour les soucis qu'il porte et le travail qu'il effectue.

6. Modification et approbation des statuts de l'Association Région Glâne-Veveysse

Mme la Présidente donne la parole à **M. le Syndic**. Ce dernier informe le CG que la modification porte sur la clé de répartition des charges. Cette dernière suit donc la clé veveysanne, à raison de 60% pour le rendement de l'impôt cantonal total et 40% pour la population légale.

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et soumet à l'approbation du CG la modification des statuts de l'Association Région Glâne-Veveysse.

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité des 27 membres présents.

7. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2013

Mme la Présidente informe le Conseil général de la candidature de M. Roland Dumoulin. Il n'y a pas d'autres propositions.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 27

Bulletins rentrés : 27

Bulletins blancs : 3

Bulletins valables : 24

Majorité absolue : 13

Est élu par 24 voix, M. Roland Dumoulin.

M. Dumoulin remercie l'assemblée de la confiance témoignée et accepte son élection.

8. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2013

Mme la Présidente informe le Conseil général de la candidature de M. Georges Emonet. Il n'y a pas d'autres propositions.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 27

Bulletins rentrés : 27

Bulletins blancs : 2

Bulletins valables : 25

Majorité absolue : 13

Est élu par 25 voix, M. Georges Emonet.

M. Emonet remercie l'assemblée de la confiance témoignée et accepte son élection.

9. Divers

M. Grau dit se sentir mal à l'aise par rapport au vote du budget. En effet, un gros travail a été accompli et il ne souhaite pas que la population interprète le vote du budget de fonctionnement à la lettre, puisque le résultat reflète les divergences d'opinions par rapport à la mise en place de caméras dans le périmètre scolaire. Suite à ce vote, ce point doit-il finir à la trappe ou est-ce qu'il mérite réflexion dans le courant de l'année. Il s'étonne aussi d'une telle scission dans le vote.

M. Dick Perroud relève que nous sommes en démocratie et que le pv ne doit pas être commenté par son rédacteur.

M. le Syndic comprend la remarque et les propos de M. Grau. Il est vrai qu'on doit relativiser le résultat du vote, car un seul objet a généré cette scission, ceci dans un contexte plus global et complexe. Est-ce que le CC en discutera, cela reste à voir.

M. Grau ajoute que nous vivons des problèmes de société qui doivent être traités de manière globale. Il se demande s'il ne faut pas aborder le problème globalement avec d'autres communes et de façon différente qu'avec des caméras.

M. le Syndic répond qu'Attalens est souvent citée en exemple pour les projets jeunesse et pour son dynamisme. Il ajoute qu'à l'origine, l'Atelier jeunesse était financé par Châtel-St-Denis et Attalens, quelques communes apportant leur participation à bien plaisir. Depuis peu, tout le district participe au financement. Qui plus est, M. Besse tire en avant un projet de délégué jeunesse. Mais il est toujours possible de faire mieux.

M. Dumoulin constate que le bât blesse sur les caméras. Pourquoi ne pas l'avoir mis en investissement pour éviter de mettre en péril le budget.

M. Menoud relève qu'il y avait une proposition concrète pour ne pas mettre en péril le budget.

M. Besse précise que le choix du Conseil d'Etat se fera prochainement pour un projet de district porté par l'Atelier jeunesse. Ce projet a été accepté par toutes les communes, piloté par un représentant de chaque commune, et soutenu également par le Préfet, la police et le CO.

M. Menoud demande si le règlement du Conseil général a été signé.

Mme la Présidente répond qu'il est encore à Fribourg pour signature.

M. le Syndic remercie pour le travail fait par les membres du CG et des commissions pour la collectivité et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie le CC pour tout le travail effectué et le temps qu'il consacre à sa charge, ce que les membres du CG n'imaginent pas toujours. Elle clôt ensuite le dernier point de l'ordre du jour, invite les participants à partager le verre de l'amitié et souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Elle lève la séance à 22h20.

Le Secrétaire :

Alexandre Tangerini



La Présidente :

Denise Karlen

